



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

examens et concours

Question écrite n° 88198

Texte de la question

Dans le cadre de l'audit commandé par le Gouvernement sur l'organisation des examens de l'éducation nationale, les rapporteurs formulent certaines propositions visant à réduire le nombre d'épreuves en dehors de la session de juin. Ils proposent notamment de développer le contrôle en cours de formation en BTS. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de lui préciser les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition.

Texte de la réponse

Le décret n° 2004-1380 du 15 décembre 2004 introduit la validation par contrôle en cours de formation (CCF) pour le diplôme du BTS préparé par voie scolaire. Jusqu'à cette date, les six épreuves constitutives de l'examen étaient, pour les élèves et apprentis en formation initiale, contrôlées sous forme ponctuelle lors de l'examen final. En 2005 et début 2006, sept spécialités de BTS, dont cinq spécialités secondaires et deux spécialités tertiaires, ont été modifiées pour permettre le passage en CCF de une à trois épreuves choisies en général parmi les épreuves professionnelles, le plus souvent lourdes et coûteuses. La première session de l'examen ainsi modifié aura lieu en 2007 pour six spécialités, et en 2008 pour la septième. La démarche déjà engagée est donc conforme aux conclusions et aux propositions du rapport d'audit. En outre, chaque année, les commissions professionnelles consultatives inscriront désormais à leur programme de travail un certain nombre de spécialités afin d'adapter le référentiel et le règlement d'examen à l'introduction du CCF en formation initiale pour une à trois épreuves, comme le prévoit le décret sus-cité.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88198

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 2006, page 2319

Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9131